Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260209-20251712DELIB15-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15
Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Alain BOIN, Thierry ROGER, Joële GERVAISE, Damien LEVEQUE, Carole LAURENT, Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ,
Absents : Aurélie LE GONIDEC, Sonia DOLHEM,
Absents excusés :
Christine LE ROY donne procuration à Michel LOZAHIC,

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE,

Le SOVEDESO – PLANCHERS BETON

Monsieur le Maire précise que les travaux au Sovedeso avancent correctement, mais qu'au fil des travaux, il s'est avéré que les planchers bois sont en très mauvais état. Il est donc préconisé de refaire ces planchers en béton.

Il ajoute que les ouvriers ont découvert des fosses sous le porche et dans la cour arrière de l'immeuble, ces fosses devront être vidangées et évacuées.

Monsieur le Maire présente, à cet effet, un premier devis de la société LE COQ de Plaintel pour la réhabilitation des planchers. Le devis s'élève à 66 133,76 € HT, soit 72 747,14 € TTC.

Le deuxième devis, également de la société LE COQ pour la vidange et l'évacuation des fosses s'élève à 7 255,23 € HT soit 8 706,28 € TTC.

Le paiement se fera par facture d'acomptes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer les devis.

Pour copie conforme,

Le Maire

Gilbert LE VAILLANT,

MAIRIE DE QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)

Joële GERVAISE

Secrétaire de séance,